

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,  
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil municipal d'Ulverton, tenue le 26 janvier 2022 à 15 h 00, à huis clos par visioconférence en raison de la COVID-19. L'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux. L'enregistrement de cette séance sera publié sur le site internet de la municipalité. La présente séance est tenue sous la présidence de Marie Gervais, mairesse suppléante ;

Est également présente par visioconférence Vicki Turgeon, directrice générale, greffière-trésorière,

|                          |           |                 |           |
|--------------------------|-----------|-----------------|-----------|
| Vacant                   | Siège # 1 | KARL LINDSAY    | Siège # 4 |
| <del>MARIE GERVAIS</del> | Siège # 2 | CLAUDE LEFEBVRE | Siège # 5 |
| SYLVAIN CLAIR            | Siège # 3 | LYNDA TÉTREAULT | Siège # 6 |

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

**ORDRE DU JOUR**

1. Avis de convocation – rapport au procès-verbal
2. Ouverture de l'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Administration
  - 4.1. Octroi de contrat – Design d'intérieur de l'hôtel de ville (reprise)
  - 4.2. Appel d'offres public 2022-01 – Rechargement majeur, nivelage et compaction (reprise)
5. Affaires nouvelles
6. Levée de l'assemblée

**1. AVIS DE CONVOCATION - DÉPÔT ET RAPPORT AU PROCÈS-VERBAL**

En référence à l'article 153 du Code municipal, la Mairesse suppléante confirme que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil dans les délais légaux et que cette séance est régulièrement tenue selon la loi.

**2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**Rés. 021-01-2022** Madame la Mairesse constate que les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement ouverte par Sylvain Clair.

**ADOPTÉE**

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Rés. 022-01-2022** **CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale/greffière-trésorière a remis une copie de l'ordre du jour à chacun des membres du conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** la mairesse suppléante a lu chacun des points à l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ** par Lynda Tétreault, **APPUYÉ** par Karl Lindsay et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

#### **4. ADMINISTRATION**

##### **4.1. OCTROI DE CONTRAT – DESIGN D'INTÉRIEUR DE L'HÔTEL DE VILLE (Reprise 016-01-2022)**

**Rés. 023-01-2022**

**CONSIDÉRANT QUE** le partage d'un bureau entre l'adjointe administrative et l'inspecteur municipal ne sera plus possible suite à l'embauche d'une adjointe administrative à 32 heures par semaine ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal souhaite restructurer les bureaux municipaux ;

**IL EST PROPOSÉ** par Sylvain Clair, **APPUYÉ** par Lynda Tétreault et résolu à la majorité des membres présents d'octroyer le contrat de design d'intérieur à *SBR Solutions de bureau Rousseau* et ce, selon l'offre de services reçue en date du 21 janvier 2022.

**ADOPTÉE**

**Contre : Claude Lefebvre**

##### **4.2. APPEL D'OFFRES PUBLIC 2022-01 – RECHARGEMENT MAJEUR, NIVELAGE ET COMPACTION (Reprise 019-01-2022)**

**Rés. 024-01-2022**

**IL EST PROPOSÉ** par Karl Lindsay, **APPUYÉ** par Sylvain Clair et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale/greffière-trésorière à publier un appel d'offres public dans le journal « L'Étincelle » et sur le site internet [www.seao.ca](http://www.seao.ca) concernant le rechargement, nivelage et compaction sur les chemins Bernier, Gee, de l'Église, du Moulin, Rang 7 et Roger.

**ADOPTÉE**

#### **5. AFFAIRES NOUVELLES**

#### **6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par Claude Lefebvre que la séance soit levée à 15 h 50. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 7 février 2022.

---

**Marie Gervais,**  
Mairesse suppléante

---

**Vicki Turgeon,**  
Directrice générale et greffière-trésorière

#### **APPROBATION DES RÉOLUTIONS**

Je, Marie Gervais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi-même, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 par. 2 du Code municipal du Québec.

Signé à Ulverton ce 27<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2022.

---

**Marie Gervais,**  
Mairesse suppléante